

# CONVENTION DE PARTENARIAT

## Entre les soussignés :

### **Le Syndicat Mixte de Gestion de l'École Nationale de Musique de Villeurbanne (ENM)**

Situé 46, cours de la République 69100 Villeurbanne

N° Siret : 256 901 406 000 15 - APE : 8411Z

Licences du spectacle n°1-1045185, 2-1045187 et 3-1045188

Représenté par Stéphane Frioux, en qualité de Président

Ci-après dénommé « ENM »

## Et :

### **L'Association Tatatoom**

Adresse : 17 rue Marcel Dutartre 69100 Villeurbanne

Siret : 492 347 059 000 15 / APE : 9001Z

Licences du spectacle n° 1-1001865 et n°3-1001864

Représentée par David MICHEL, en qualité de Président

Ci-après dénommée « Tatatoom » d'autre part.

## Préambule

Dans le cadre de la programmation annuelle 2024-2025, l'École Nationale de Musique, Danse et Art dramatique de Villeurbanne et l'association Tatatoom souhaitent collaborer autour de l'accompagnement de groupes ou artistes du département Musiques Actuelles et Amplifiées de l'ENM. La présente convention a pour objectif de déterminer les conditions dans lesquelles l'ENM et Tatatoom peuvent s'associer et travailler ensemble.

Ces programmes font partie intégrante du projet pédagogique de l'ENM, ils permettent ainsi de confronter les élèves avec le milieu professionnel. A ce titre, les entrées seront gratuites

## Il a été convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Objet**

Dans le cadre de la saison de concerts 2024-2025, l'ENM et Tatatoom s'associent afin de faire participer des élèves à l'ENM à la programmation de Tatatoom pour une soirée concert du festival West Side Fest, créé et organisé par les élèves de l'ENM dans la salle du Toï Toï.

### **Concert du vendredi 18 avril 2025 à 20h30**

#### **Planning technique prévisionnel :**

14h : balances

20h30 : concert

#### **Line up :**

Amalgam / Monika / Clinker

## **Article 2 : Obligations de Tatatoom**

Tatatoom s'engage :

- à mettre à disposition la salle de concerts en état de marche, ainsi que le matériel technique et le personnel nécessaire à son bon fonctionnement.

En tant qu'employeur, Tatatoom assumera l'intégralité des rémunérations, charges sociales et fiscales relatives à son propre personnel.

## **Article 3 : Obligations de l'ENM**

L'ENM s'engage :

- à proposer des projets artistiques issus de l'école de musique. A ce titre, un enseignant de l'ENM de Villeurbanne interviendra en amont auprès des élèves pour préparer ces prestations.

- à informer ses élèves qu'ils ne peuvent prétendre à aucune rémunération au titre des concerts organisés au terme de la présente convention. Ces concerts ont des objectifs pédagogiques, aucun contrat de cession ne peut être établi entre les groupes de l'ENM et Tatatoom.

- à intégrer l'événement sur ses supports de communication (site web, newsletter, écran, affiches)

- à laisser la jouissance pécuniaire de la buvette à Toï Toï lors de la soirée.

En tant qu'employeur, l'ENM assumera l'intégralité des rémunérations, charges sociales et fiscales relatives à son propre personnel.

## **Article 4 : Assurances**

L'ENM et Tatatoom attestent avoir souscrit, chacun en ce qui le concerne, un contrat d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités organisées dans le cadre de ce partenariat, dans la mesure où leur responsabilité serait engagée.

## **Article 5 : Durée de la convention**

La présente convention engage la responsabilité des signataires dans la stricte limite des engagements écrits. Elle prend effet à compte de sa signature et prendra fin le **19 avril 2025 à 01h30**.

## **Article 6 : Attribution de juridiction**

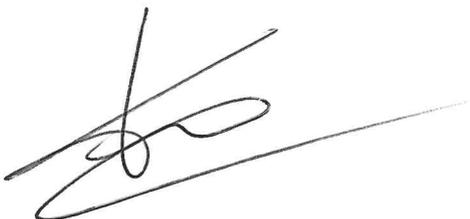
En cas de litige important sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux administratifs de Lyon, après épuisement des voies de recours amiables.

Fait à Villeurbanne le 14 avril 2025, en 2 exemplaires originaux

Pour le Syndicat Mixte de Gestion de  
l'ENM de Villeurbanne  
Le Président, Stéphane Frioux

Pour l'Association Tatatoom

Le Président, David Michel



Tatatoom  
Association loi 1901  
27,19 rue Marcel Guarnier  
69100 Villeurbanne  
04 37 48 99 15

